VILLE DE MONTFORT 'AMAURY
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

FERMETURE DE LA RUE DE PARIS

Le Maire de la Commune de MONTFORT L'AMAURY,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles L 2213-1 et 2213-2,
Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ; et l'article R 417-10,
Vu le Code de la voirie routière,
Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique sur l'ensemble du territoire de la commune,
Considérant qu'il convient de fermer à la circulation la rue de Paris, de la rue Saint Nicolas à la place de la Libération, **le lundi 23 novembre et mardi 24 novembre 2020** en raison de l'installation des illuminations de Noël

ARRETE n° 2020 - 338

ARTICLE 1 : L'accès à la rue de Paris à partir de l'angle de la rue Saint Nicolas jusqu'à la place de la Libération sera fermé à la circulation en fonction de l'installation des illuminations de Noël.

Le lundi 23 novembre et le mardi 24 novembre 2020

ARTICLE 2 : La signalisation routière devra être mise en place par les services techniques.

ARTICLE 3 : Les agents de Police Municipale et tous agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Montfort l'Amaury, le 19 novembre 2020

Hervé PLANCHENAULT
Maire
Président de la Communauté de Communes
Cœur d'Yvelines